

26 / 00048

ARRETE N°

/MINESUP DU

13 JAN 2026

Portant ouverture du concours d'entrée en 1^{ère} année du 2nd cycle des Elèves-Professeurs d'Enseignement Secondaire Technique de l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Buea à Kumba au titre de l'année académique 2025-2026.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 2023/007 du 25 juillet 2023 portant orientation de l'Enseignement supérieur au Cameroun ;
 le décret n° 92/074 du 13 Avril 1992 transformant les Centres Universitaires de Buea et Ngaoundéré en Universités d'Etat,
 le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création des Universités d'Etat ;
 le décret n° 93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
 le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
 Vu décret N° 2014/090 du 7 mars 2014 portant création de l'École Normale Supérieure d'enseignement technique de l'Université de Buea à Kumba, département de la Mémé.
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2012/433 du 1er octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
 Vu le décret n° 2017/318 du 27 Juin 2017 portant nomination des Recteurs dans certaines Universités d'Etat,
 Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu la Décision N°18250145/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 07 Avril 2025 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2025/2026
 Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 10 février 2000 relative à l'admission dans les écoles nationales de formation et au recrutement à la fonction publique ;

ARRETE:

Article 1 : Un concours pour le recrutement en 1^{ère} année du 2nd cycle des Elèves-Professeurs à l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Buea à Kumba est ouvert au titre de l'année académique 2025-2026, dans les séries et options suivantes :

Département	Option	Nombre de places
Génie Civil et Techniques Forestières	Bâtiments	08
	Menuiserie Ebénisterie	08
Génie Electrique	Électronique	08
	Electrotechnique	08
Génie Mécanique	Mécanique Automobile	08
	Construction Mécanique	08
Economie Sociale et Familiale	Industrie de l'Habillement	08
	Economie Sociale	08
Génie Informatique	Informatique industrielle	08
	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	07
Techniques Administratives	Management de l'information et de la communication (MIC)	07
	Comptabilité	07
Sciences de Gestion		
Agriculture	Agriculture	07
Total	SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA 000015	100 13.JAN 2026

Article 2 : (1) Le concours est ouvert en une seule session aux camerounais des deux sexes satisfaisant aux conditions suivantes :

Département	Option	Diplômes requis
Génie Civil et Techniques Forestières	Bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur en Bâtiments; - Licence de Technologie en Bâtiments; - Licence professionnelle en Bâtiments; - Ingénieur en Génie Civil - Ingénieur en Génie Rural ; - DIPET 1 en Bâtiment et Travaux Publics
	Menuiserie Ebénisterie	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur en Bâtiments; - Licence de Technologie en Bâtiments; - Licence professionnelle en Bâtiments; - Ingénieur en Génie Civil - Ingénieur en Génie Rural ; - DIPET 1 en Bâtiment et Travaux Publics
Génie Electrique	Électronique	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'Ingénieur en électrotechnique; - Diplôme d'Ingénieur génie électrique - Licence en EEA - Licence génie électrique - Licence professionnelle génie électrique - Licence en physique appliquée option électrique et électrotechnique - DIPET I en électronique, froid et climatisation
	Electrotechnique	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'Ingénieur en électrotechnique; - Diplôme d'Ingénieur génie électrique - Licence en EEA - Licence génie électrique - Licence professionnelle génie électrique - Licence en physique appliquée option électrique et électrotechnique - DIPET I en électrotechnique, froid et climatisation
Genie Mécanique	Mécanique Automobile	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur : Génie Mécanique, construction navale, Maintenance Industrielle, Automobile. - Licence de Technologie, Génie Mécanique, Maintenance Industrielle, Chaudronnerie; - Licence professionnelle: Génie mécanique, Maintenance industrielle - DIPET I en Fabrication Mécanique, Mécanique Automobile



	Construction Mécanique	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur : Génie Mécanique, construction navale, Maintenance Industrielle, Automobile. - Licence de Technologie : Génie Mécanique, Maintenance Industrielle, Chaudronnerie; - Licence professionnelle: Génie mécanique, Maintenance industrielle - DIPET I en Fabrication Mecanique, Construction Mécanique 		
Economie Sociale et Familiale	Industrie de l'Habillement	<ul style="list-style-type: none"> - Licence en Industrie Textile; - Licence Professionnelle en Textile; Licence en Beaux-Arts, Chimie, Physiques ; -DIPET I en Modélisme et Industrie d'Habillement et Textile. 		
	Economie Sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Licence en économie Familiale ou Nutrition -Licence en Biologie, Infirmerie, Biochimie ou Chimie. -DIPET I en Economie Familiale. 		
	Informatique industrielle	<ul style="list-style-type: none"> - Licence en Informatique - Licence de Technologie en Informatique Ingénieur en Informatique Licence en Mathématiques Licence Professionnelle en Informatique DIPET I en Informatique 		
Génie Informatique	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA</p> <table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td>000015</td> <td>13 JAN 2026</td> </tr> </table> <p>PRIME MINISTER'S OFFICE</p> </div>	000015	13 JAN 2026	<ul style="list-style-type: none"> Licence en Droit - Licence en Sciences Humaines - Licence en Economie ou en Gestion - Licence en Sciences Sociales et Art - DIPET I en Technologie de l'Information et de la Communication
000015	13 JAN 2026			
Techniques administratives	Management de l'information et de la communication (MIC)	<ul style="list-style-type: none"> - Licence Professionnelle en Secrétariat Bureautique, - Licence en informatique, - Licence en Droit, Sciences Sociales et Humanités - DIPET I en Management de l'information et de la communication. 		
Sciences de Gestion	Comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Licence en Comptabilité, Banque et Finance ou Economie; - DIPET I en Comptabilité 		

Agriculture	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Licence en Sciences des Plantes, Botanique, Sciences animales, Agribusiness, - Licence en Technologies Alimentaires - Ingénieur des Travaux Agricoles (produits agricoles, animaux, Horticulture) - Ingénieur des Conceptions Agricoles
-------------	-------------	--

(2) Les titulaires d'un diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur seront admis à concourir.

(3) Les candidats titulaires des Licences professionnelles délivrées par notre système d'enseignement supérieur et correspondant aux filières ouvertes, sont autorisées à concourir.

Article 3 : (1) Les candidats étrangers peuvent être admis à concourir dans les mêmes conditions académiques et dans la limite des places disponibles, conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Les candidats non fonctionnaires ne doivent pas être âgés de plus de **32 ans au 1er Janvier 2026**

Article 4 : La procédure d'inscription est ainsi qu'il suit:

- Présentez-vous à un guichet EXPRESS UNION pour effectuer le paiement du frais de concours ;
- Retirer votre reçu correspondant au paiement de vingt mille (20.000) FCFA ;
- Aller en ligne puis saisissez le numéro de transaction de votre reçu express union à l'adresse <https://www.httkumba.net/registration/> pour obtenir le récépissé de dépôt et soumettre vos documents scanner au format PDF.

Les pièces à soumettre sont ci-après :

- La lettre de confirmation d'inscription obtenue en ligne.
- Une copie certifiée conforme d'acte de naissance et datant de moins de six (6) mois ;
- Les relevés de notes des niveaux I, II et III de Licence ou Bachelor, ou du diplôme d'ingénieur ou du diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement supérieur, signés ou certifiés conformes par les autorités académiques compétentes ;
- Une copie certifiée conforme de la Licence ou Bachelor, du diplôme d'ingénieur ou du diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, datant de moins de trois (03) mois, ou une Attestation de Réussite signée ou certifiée par l'autorité académique compétente.
- un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois (03) mois ;



- un certificat médical délivré par un médecin de l'Administration, attestant que le candidat est apte à l'exercice de la fonction d'enseignant, conformément à la réglementation en vigueur ;
- Un reçu de paiement de vingt mille francs (20 000 F) délivré par une agence EXPRESS UNION; aucun autre mode de paiement ne sera accepté ;
- une autorisation du Ministre de l'Éducation de Base, du Ministre des Enseignements Secondaires ou du Ministre de l'Enseignement Supérieur, selon le cas, pour les candidats fonctionnaires en poste dans ces Départements ministériels.

Article 5 : (1) Les candidats titulaires des diplômes étrangers doivent présenter, soit l'arrêté d'équivalence, soit le récépissé du dépôt de la demande d'équivalence délivré par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

(2) En tout état de cause, l'admission définitive, le cas échéant, n'est acquise que sur présentation de l'équivalence du diplôme dans les délais fixés par l'autorité.

Article 6 : Toutes les pièces doivent être soumises en ligne **au plus tard vendredi le 13 février 2026.**

Article 7 : Le concours comporte :

- a) Une épreuve écrite comptant pour 70% dans l'évaluation totale ;
- b) Une étude du dossier comptant pour 30% dans l'évaluation totale.

Article 8 : Les épreuves écrites auront lieu le **dimanche 15 mars 2026** dans les centres suivants : **Buea, Yaoundé et Kumba.**

Article 9 : Les épreuves écrites sont reparties comme suit :

(1) Selon les départements, les épreuves écrites porteront sur les disciplines indiquées dans le tableau ci-dessous :

Département	Option	Epreuve majeure	Epreuve mineure
Génie Civil et Techniques Forestières	Bâtiments	Bâtiments	Mathématiques Appliquées
	Menuiserie Ebénisterie	Menuiserie Ebénisterie	Mathématiques Appliquées
Génie Electrique	Electronique	Electronique	Mathématiques Appliquées
	Electrotechnique	Electrotechnique	Mathématiques Appliquées
Génie Mécanique	Mécanique Automobile	Mécanique Automobile	Mathématiques Appliquées
	Construction Mécanique	Construction Mécanique	Mathématiques Appliquées
Economie Sociale et Familiale	Industrie de l'Habillement	Industrie de l'Habillement	Culture Générale
	Economie Sociale	Economie Sociale	Culture Générale
Génie informatique	IN SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA 000015 + 13.JAN 2026		Mathématiques

	industrielle Technologies de l'information et de la communication (TIC)	programmation Systèmes d'information et de communication	Appliquées
Techniques Administratives	Management de l'information et de la communication (MIC)	Etude des cas	Culture Générale
Sciences de Gestion	Comptabilité	Comptabilité	Mathématique Financière
Agriculture	Agriculture	Science de l'Agriculture	Mathématiques Appliquées

(2) Les programmes du concours correspondent à ceux des diplômes exigés et de la spécialité correspondante.

Article 10 : Chaque épreuve de l'examen écrit est notée sur vingt points. Toute note inférieure à cinq sur vingt (05/20) est éliminatoire.

Article 11 : La note de l'étude du dossier tiendra compte:

- de l'âge du candidat ;
- du nombre d'années d'études universitaires ;
- des notes obtenues au niveau I, II et III de Licence ou Bachelor.

Article 12 : La composition du jury d'admission fera l'objet d'un texte particulier du Ministre de l'Enseignement Supérieur, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 13: Le Vice Chancellor de l'Université de Buea, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Buea sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré puis publié en français et en anglais partout où besoin sera.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
000015	13.JAN 2026
PRIME MINISTER'S OFFICE	

